

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAPPELLE-EN-PEVELE**

**Séance du 6 février 2025**

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

Date de la convocation
3 février 2025

Transmission en Préfecture
10 février 2025

Date de publication
10 février 2025

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET

**Procuration :**

Mme Annie BROUTIN à M. Bernard CHOCRAUX

**Absente :**

Mme Julie DELTOUR

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Céline SINIARSKI

<b>DELIBERATION N°04/2025</b>	<b>[FINANCES] Subvention complémentaire à la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique ou d'un dispositif.</b>
-----------------------------------	---

Vu la délibération CC\_2024\_279 du Conseil Communautaire de Pévèle Carembault en date du 16/12/2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Pévèle Carembault renouvelle pour l'année 2025 son opération d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (200€) ou kit électrique d'assistance pour les vélos (50% du coût d'acquisition plafonné à 200€).

Dans le cadre de la politique communale en faveur de l'environnement et notamment des modes de déplacements alternatifs à la voiture, Monsieur le Maire propose de compléter l'aide de la CCPC par une participation communale à l'identique de celle de la Pévèle Carembault soit un maximum de 200 euros aux 10 premières demandes sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 17 voix pour et une abstention (Monsieur Bruno CHACORNAC) la subvention complémentaire à la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'aide à l'acquisition d'un vélo électrique.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

